

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-LÉANDRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Paroisse de Saint-Léandre, tenue le 2 décembre 2013, à la salle municipale située au 2005, rue de l'Église à Saint-Léandre, à 20h00.

Étaient présents :

Monsieur Jean-Pierre Chouinard, maire
Monsieur Steve Bernier, conseiller au siège numéro 1
Madame Andrée Blouin, conseillère au siège numéro 2
Monsieur Steve Castonguay, conseiller au siège numéro 3
Monsieur Clarence Lévesque; conseiller au siège numéro 4
Monsieur Ghislain Lamarre; conseiller au siège numéro 5
Monsieur Doris Saucier, conseiller au siège numéro 6

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Chouinard, maire.

Madame Josée Simard, fait fonction de directrice générale et secrétaire-trésorière.

1. Ouverture de la séance et mot de bienvenue.

La séance est ouverte à 20h00.

2. Adoption de l'ordre du jour.

1312-01

Il est proposé par monsieur Doris Saucier et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en ajoutant les sujets suivants au point « varia » et en le laissant ouvert.

- a) *Mutuelle des Municipalités du Québec.*
- b) *Affectations au surplus accumulé.*
- c) *CPTAQ : Regroupement des Organismes Populaires de Saint-Léandre.*
- d) *Programme Accès-Logis.*
- e) *Soumission de Récupération Frédéric Saucier.*
- f) *Budget 2014.*

3. Adoption des procès-verbaux des séances des 11 et 25 novembre 2013.

1312-02 Sur proposition de monsieur Clarence Lévesque, le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

1312-03 Sur proposition de monsieur Steve Bernier, le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 novembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

4. Présentation et acceptation des comptes.

1312-04 Il est proposé par madame Andrée Blouin et unanimement résolu d'autoriser les dépenses compressibles au montant de 31 755.69 \$. Le montant total des dépenses autorisées du mois de novembre 2013 est de 213 315.52 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, Josée Simard, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Léandre, certifie de la disponibilité des crédits pour ces dépenses.

*Josée Simard, Directrice générale et
secrétaire-trésorière*

5. Rapport de la voirie.

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait mention de l'état des travaux de voirie jusqu'à maintenant en portant l'attention au fait que peu reste à faire pour la saison dite « automnale ». La saison hivernale étant débutée.

6. Demande de droits de passages du Club Les Amoureux de la Motoneige.

1312-05 Le club « Les Amoureux de la motoneige » demande de renouveler les droits de passage sur les terrains municipaux et ce, de la façon suivante;

Considérant qu'aucune plainte n'a été logée à la municipalité;

Il est proposé par madame Andrée Blouin et unanimement résolu d'accepter la demande conditionnellement aux clauses suivantes :

Lla municipalité accorde l'autorisation au club de traverser le chemin et utiliser l'accotement aux endroits suivants :

Rang 6 : Une traverse sur le rang 6 Est (vis-à-vis 2752 André Caron)

Route principale : Une traverse sur la route Principale (vis-à-vis 2836 Denis Angers);

Rang 8 : Un droit de passage sur le rang 8 Est, partie non-déneigée (vis-à-vis 2835 Pascal Bernier à vis-à-vis 2903 André Bélanger);

Rang 8 : Une traverse sur le Rang 8 Est (en face du 730 Route des Érables Frédéric Saucier);

Route des Érables : Un droit de passage dans le fossé et sur le pont le long de la route des Érables (de vis-à-vis 721 Gervais Pineau à vis-à-vis 713 Renée Belzile et Michel Philibert);

Route des Érables : Une traverse dans la coulée de la route des Érables;

Route Principale : Une traverse ainsi qu'un droit de passage le long de la route Principale (vis-à-vis garage Michel Blouin à vis-à-vis 3074 Lucien Saucier);

Route Ross : Un droit de passage sur une partie de la route Ross (du dessus de la côte à Guillaume jusqu'au bas de la même côte);

Route Principale : Un droit de passage sur la route Principale, partie non-déneigée (vis-à-vis 3185 Claude Bernier sur une distance d'environ 150 mètres);

Route du Peintre : Une traverse sur la route du Peintre (de vis-à-vis 3299 Richard D'Auteuil) suivi de;

Un droit de passage dans le fossé sur la route Levasseur (de vis-à-vis 3299 Richard D'Auteuil) sur une distance d'environ 2 km);

Route Mcnadère : Une traverse sur la route Mcnadère.

L'autorisation concernant les chemins reste valide jusqu'au changement de trajet. À chaque changement de trajet, le club devra refaire obligatoirement une nouvelle demande.

Les deux autorisations sont conditionnelles aux conditions suivantes :

Le club devra respecter les lois et règlements municipaux et gouvernementaux en vigueur;

La municipalité se dégage de tous les frais occasionnés par la construction et la préparation des documents concernant le trajet;

La municipalité se dégage de toute responsabilité qu'en découle le trajet (accident, signalisation, poursuite, etc...);

La municipalité se réserve un droit de regard sur la signalisation de la vitesse;

Le club devra en tout temps faire en sorte que la circulation est la sécurité des usagers de la route ne soient pas en danger par le passage de leurs membres ou de leur machinerie d'entretien. Par conséquent, le club devra installer suffisamment de signalisation afin d'aviser les usagers du club et les usagers de la route du partage de la route.

Le club « Les Amoureux de la Motoneige » sera le seul et unique responsable de la préparation, de l'entretien et de la signalisation du trajet et de tout autre dommage causé par le passage des motoneiges et s'engage à remettre le terrain et les chemins dans son état initial.

7. Avis de motion concernant le règlement fixant le traitement des élus pour l'exercice financier 2014.

Avis de motion est donné par monsieur Steve Bernier concernant l'adoption d'un règlement fixant le traitement des élus pour l'exercice financier 2014.

8. Fermeture du bureau municipal durant la période des Fêtes. (20 décembre au 5 janvier).

1312-06

Considérant la période de fermeture du bureau municipal durant la période des Fêtes des années antérieures;

Il est proposé par madame Andrée Blouin et unanimement résolu que cette année, le bureau soit fermé du 20 décembre 2013 au 5 janvier 2014 inclusivement.

9. Programme TECQ de la taxe d'accise sur l'essence.

1312-07

Attendu que : la municipalité a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2010 à 2013* ;

la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ;

la municipalité désire modifier sa programmation.

Il est proposé par monsieur Ghislain Lamarre et unanimement résolu :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2010-2013 ;
- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi, au ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du Territoire, de la programmation révisée de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en

vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire ;

- la municipalité s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 112 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre années du programme ;

- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

10. Achat du tracteur bidirectionnel et ses équipements.

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait mention que le tracteur bidirectionnel et ses équipements acquis dernièrement devraient arriver au plus tard le 15 décembre prochain et ce, selon le fournisseur Performance Rimouski. Elle s'occupera de faire le suivi nécessaire.

11. Politiques « Familiale Municipale » et « Municipalité Amie des Aînés ».

1312-08

Considérant qu'il y a lieu de remplacer le responsable des politiques « Familiale Municipale » et « Municipalité Amie des Aînés », monsieur Jean-Pierre Chouinard nommé à la séance ordinaire du 7 mai 2012 (*résolution 1205-10*);

Par conséquent, monsieur Jean-Pierre Chouinard propose monsieur Clarence Lévesque à titre de responsable et monsieur Doris Saucier à titre de responsable suppléant;

Messieurs Lévesque et Saucier acceptent et leur nomination qui est unanime au sein du conseil.

Également, la directrice générale et secrétaire-trésorière résume l'analyse des résultats des questionnaires reçus dans le cadre de ce projet.

12. Varia

a) Mutuelle des Municipalités du Québec.

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil et fait la lecture du communiqué de la Mutuelle des Municipalités du Québec annonçant une ristourne de 3 000 000\$.

1312-09

b) Affectations au surplus accumulé.

Les dépenses suivantes n'ayant pas été prévues au budget 2013, il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et unanimement résolu d'affecter le surplus accumulé pour le paiement des trois (3) factures suivantes :

Les Produits Métalliques A.T. Inc. : 3 500.00 \$ taxes en sus pour le changement du bras avec poussée à câble du camion Sterling 2000 pour un bras à poussée hydraulique;

Les Équipements Pierre-Paul Beaulieu Inc. : 10 000 \$ taxes en sus pour l'échange du souffleur à neige qui servait auparavant pour le tracteur Fendt loué pour un modèle plus petit qui servira au nouveau tracteur bidirectionnel;

Les Services de Pneus E. Côté Inc. : 1 214.92 \$ taxes en sus pour l'achat de pneus d'hiver et jantes pour le camion de voirie Chevrolet 2011.

c) CPTAQ : Regroupement des Organismes Populaires de Saint-Léandre.

Une lettre de la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) a été reçue ce jour concernant un dossier impliquant le Regroupement des Organismes Populaires de Saint-Léandre.

Il s'agit d'un dossier datant de l'année 2004 et madame Andrée Blouin suggère de reporter ce sujet à une séance ultérieure.

d) Programme Accès-Logis.

1312-10

Attendu que partout au Québec des ménages locataires soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements de qualité et à prix abordable;

Attendu que des ménages de notre municipalité de [nom de la municipalité] ont des besoins de logements abordables;

Attendu que le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins;

Attendu que le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu;

Attendu que les budgets du programme AccèsLogis Québec sont pratiquement épuisés et ne pourront répondre à tous les projets en développement dans notre région et au Québec;

Attendu que le programme AccèsLogis Québec doit être reconfirmé chaque année et que cette situation limite la capacité des milieux à planifier efficacement la réponse aux besoins en habitation, en plus d'être très peu adaptée aux exigences d'un développement immobilier qui implique de nombreux acteurs et sources de financement;

Attendu que ce manque de prévisibilité ralentit le rythme de réalisation des projets; plusieurs se retrouvant dans l'attente de la reconduction du programme;

Attendu que le programme AccèsLogis Québec doit tenir compte des différentes réalités et contextes de développement d'un territoire à l'autre;

Il est proposé par madame Andrée Blouin et unanimement résolu de.....

Demander au gouvernement du Québec de maintenir un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins, fonctionnel et applicable sur l'ensemble du territoire québécois;

Demander au gouvernement du Québec de maintenir un programme qui permet de réaliser des logements dans les différents contextes territoriaux du Québec et qui est équitable quant à la participation requise par les milieux;

Demander au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et de prévoir dans son prochain budget un plan d'investissements sur 5 ans dans AccèsLogis Québec, permettant la réalisation d'un minimum de 3 000 nouveaux logements par année.

De transmettre une copie de cette résolution au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Sylvain Gaudreault, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Stéphane Bédard, et au ministre des Finances, M. Nicolas Marceau.

e) Soumission de Récupération Frédéric Saucier.

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose à la table du conseil une soumission reçue de Récupération Frédéric Saucier pour des blocs de ciments et des rails de garde-fous.

Madame Andrée Blouin suggère de reporter l'étude de cette soumission à une séance ultérieure.

f) Budget 2014.

La séance extraordinaire lors de laquelle le budget 2014 sera déposé se tiendra le mercredi 18 décembre prochain à la salle municipale.

Un communiqué sera transmis à chaque adresse annonçant cette séance.

13. Période de questions.

14. Clôture de l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Ghislain Lamarre propose la levée de l'assemblée. Il est 21h04.

Jean-Pierre Chouinard
Maire

Josée Simard,
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Jean-Pierre Chouinard, maire de la municipalité; de Saint-Léandre, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Jean-Pierre Chouinard
Maire